

## **Débat d'Orientation Budgétaire 2018**

### PREAMBULE :

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape impérative avant l'adoption du budget dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le DOB doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L2123-1, L 3312-1 et L 5211-36 du CGCT.

Pour les communes d'au moins 3500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le DOB. Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute 2 nouvelles informations qui doivent être contenues dans le rapport :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

\*\* \*\*

\*\*

Le vote du budget communal constitue un moment important de l'année municipale. Préalablement à ce vote, le Conseil Municipal est amené à débattre des orientations budgétaires qui préfigureront le budget de l'exercice.

Ce débat vise à permettre à l'assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel la commune évolue et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

Il vous est proposé de revenir sur :

- Le contexte international
- Le contexte national
- L'impact de la loi de finances 2018 sur les collectivités territoriales
- Le contexte local : Bilan de l'année 2017
- Et enfin les principales orientations pour l'année 2018

## CONTEXTE INTERNATIONAL

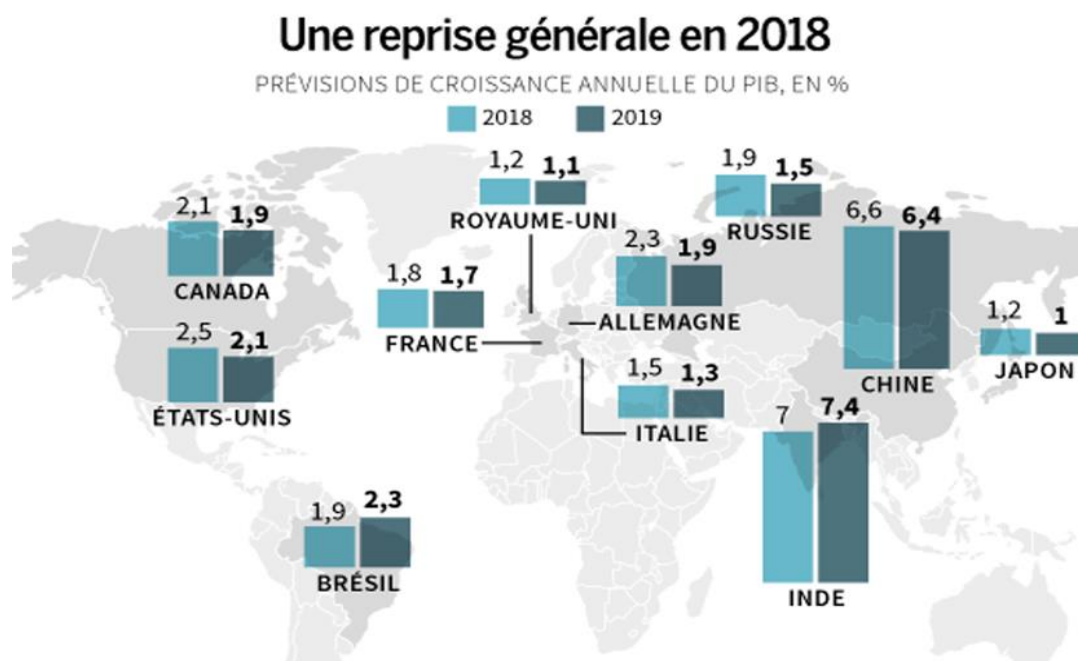
Source OCDE/FMI/Le Monde

### LA CROISSANCE MONDIALE DEVRAIT ATTEINDRE 3,9% EN 2018

L'économie mondiale est lancée sur de bons rails et sa croissance devrait encore accélérer. Dans ses dernières prévisions, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que le produit intérieur brut (PIB) planétaire devrait progresser de 3,9% en 2018 et 2019, après 3,7% en 2017.

Ces derniers mois, la croissance a accéléré dans quelques 120 pays, constituant les 3/4 du PIB mondial. Il s'agit de la reprise la plus large depuis 2010, note le FMI, qui souligne des performances bien meilleures qu'attendu en Asie et en Europe.

Cet élan devrait se renforcer en 2018 et 2019, sur fond de conditions financières favorables et de reprise de l'investissement. La zone euro devrait progresser plus vite que prévu à 2,2 % en 2018 et 2 % en 2019.



#### UNE REPRISE SOLIDE ?

Dans ses prévisions économiques, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) se félicite de l'amélioration conjoncturelle générale, mais s'interroge sur la solidité de la reprise.

Dans son rapport, l'OCDE passe moins de temps à se féliciter de l'embellie qu'à s'interroger sur sa solidité. Le regain d'activité est tangible, mais moins vigoureux que lors des précédents épisodes de reprise. Les pays émergents enregistrent des taux de croissance plus faibles que par le passé. Un constat inquiétant, alors que ces Etats jouent un rôle moteur dans l'économie mondiale et sont loin d'avoir achevé leur processus de rattrapage.

Les séquelles héritées de la crise n'ont pas disparu. Pour l'OCDE, le niveau des investissements reste insuffisant, tout comme la croissance des échanges commerciaux.

L'amélioration sur le front de l'emploi est inégale, selon les régions et à l'intérieur même des pays. Elle cache la multiplication d'emplois dits de « mauvaise qualité ».

Malgré la baisse du chômage, les salaires – et plus spécialement ceux du bas de l'échelle – progressent très modestement dans la plupart des grandes économies. Une anémie qui dure depuis une décennie et alimente le mécontentement populaire.

Au rayon des vulnérabilités, l'OCDE souligne aussi le poids démesuré de la dette des ménages et des entreprises : très élevée dans les pays riches depuis la crise, elle a explosé dans les pays émergents – et notamment en Chine –, ces dernières années.

Si ce fardeau ne représente pas un danger immédiat, il pourrait en être autrement en cas de remontée brutale des taux d'intérêt et de correction sur les marchés financiers.

L'institution met en garde contre le risque de voir la croissance retomber comme un soufflé dès 2019.

## CONTEXTE NATIONAL

Source INSEE

### CROISSANCE, INVESTISSEMENT, EMPLOI : LA FRANCE ABORDE 2018 AVEC DYNAMISME

Les clignotants de l'économie française repassent dans le vert selon l'INSEE. La croissance repart tout comme le pouvoir d'achat alors que le taux de chômage devrait chuter à 9,4 %. Les prévisions de l'INSEE pour 2018 laissent présager une année dynamique.

Du jamais vu depuis 2011, l'Insee vient de relever ses prévisions de croissance à 1,9% pour 2017. Mieux encore : cette cadence soutenue devrait se maintenir début 2018. En rehaussant de 0,1 point sa prévision, l'Insee se montre plus optimiste que le gouvernement, la Banque de France, la Commission européenne et les autres organismes internationaux.

### LA CONFIANCE EST DE RETOUR

L'optimisme des chefs d'entreprise contribue nettement à ce redressement : le climat des affaires a en effet atteint en novembre son plus haut niveau depuis début 2008. Outre la production qui devrait être dynamique, aussi bien dans l'industrie que les services, l'investissement des entreprises devrait rester particulièrement solide et progresser de 1,1 % et 0,9 % sur les deux trimestres à venir.

L'Hexagone devrait aussi profiter d'une envolée des exportations, grâce à un rattrapage des livraisons aéronautiques, à de bonnes exportations agricoles et au redressement du tourisme après les attentats de 2015 et 2016.

En 2018, le commerce extérieur ne devrait plus peser négativement sur la croissance à mi-2018, du jamais vu depuis cinq ans.

En revanche, le pouvoir d'achat des ménages devrait pâtir début 2018 du regain d'inflation et des mesures fiscales. Les mesures défavorables au pouvoir d'achat (hausse de la CSG, taxes sur le tabac et les produits pétroliers) seront concentrées sur le début d'année, tandis que les mesures favorables, comme la réduction de la taxe d'habitation, n'interviendront qu'en fin d'année. De fait, la consommation des ménages devrait ralentir et progresser de seulement 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2018.

\*\* \*\*

\*\*

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales, et notamment les communes, doivent faire face à un bouleversement juridique, financier et institutionnel.

L'enchaînement des réformes, souvent peu évaluées, la baisse des dotations imposées par l'Etat depuis 4 ans et l'attente croissante des administrés soumettent les communes à rude épreuve.

Les communes sont pourtant devenues le dernier recours quand on ne sait plus vers qui se tourner, en matière d'emploi, d'aides ou de logement.

Pour continuer à être les piliers de la République, les communes ont besoin de disposer des moyens leur permettant d'exercer au mieux leurs missions.

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

Source : AMF/La gazette des communes

### **Les chiffres clés du PLF 2018**

- **Déficit public estimé** : à 2,9% du PIB en 2017, 2,8% du PIB en 2018 et 3% en 2019. Malgré l'embellie conjoncturelle, la trajectoire flirte toujours avec le seuil des 3%
- **Dépenses nettes estimées** à 386,3 Md € (contre 381,6 Md € en 2017, révisées à 384,8 Md)
- **Recettes nettes estimées à de l'Etat** à 302 Md € en 2018 (contre 306,9 Md € attendu en 2017)
- **Solde du budget général de l'Etat** : - 82,9 Md € contre – 69,3 Md € en 2017

Le projet de loi de finances pour 2018 pose les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

D'une part, il initie la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour 80% des ménages et transferts aux régions une fraction de la TVA. D'autre part, il inaugure le mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 319 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici 2020. Enfin, après 4 années de baisse des dotations, les concours financiers de l'Etat se stabilisent.

### **LES PRINCIPAUX ARTICLES DU PLF 2018**

Les principaux articles du PLF nous concernant, sont les suivants :

#### **Art. 3 : Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale**

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 euros de revenu fiscal de référence pour une part, majorés de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) puis de 6 000 euros par demi-part supplémentaire.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population inquiète les communes, car même s'il est confirmé qu'elle sera compensée par dégrèvement, rien ne garantit que ce dispositif perdurera.

Le coût pour l'Etat de cette réforme sera de 3 milliards en 2018, 6,6 milliards en 2019, puis 10,1 milliards à partir de 2020.

#### **Art. 16 : Montant de la DGF pour 2018**

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 27,05 milliards d'euros en 2018, contre 30,86 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de 3,8 milliards d'euros. Cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF à compter de 2018.

Ainsi, il est mis fin aux baisses appliquées depuis 2014 à la DGF des collectivités. En 2018, aucun nouveau prélèvement ne sera donc opéré au titre de la CRFP.

#### **Art. 48 : Jour de carence dans le Fonction Publique**

#### **Art. 58 : Automatisation du FCTVA**

Cet article met en place l'automatisation du fonds de compensation de la TVA à compter du 1er janvier 2019, via une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables. Cela correspond aux recommandations d'une mission conjointe IGA/IGF présentées l'an dernier. La procédure d'instruction, de contrôle et de versement sera quasi-intégralement dématérialisée.

#### **Art. 59 : Dotation de soutien à l'investissement local**

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), d'un montant de 665 millions d'euros.

#### **Art : 60 : la DETR**

La Dotation d'équipement des territoires ruraux qui subventionne les investissements des communes et groupements situés essentiellement en milieu rural est maintenue à hauteur de 996 millions d'euros.

50 millions d'euros, issus des crédits de la réserve parlementaire, sont également réaffectés à la DETR.

## **Art. 61 : Le FPIC maintenu à un milliard d'euros**

### **Art. 62 : Dotation pour les titres sécurisés**

Instaurée en 2008 pour aider les 3 600 communes qui délivrent des passeports – et désormais des cartes d'identité – via une station sécurisée d'empreintes digitales, cette dotation pour les titres sécurisés s'élevait à 18 millions d'euros en 2017. A compter de l'an prochain, elle sera calculée sur la base de 8 580 euros par an et par station et majorée de 3550 euros par an pour les stations ayant enregistré plus de 1 875 demandes au cours de l'année précédente. Cela représente une augmentation de l'ordre de 22 millions d'euros.

## **CONTROLE RENFORCE DE L'ÉTAT SUR L'ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET L'ENDETTEMENT**

### **Dépenses de fonctionnement**

Afin d'économiser 13 milliards sur la période 2018-2022 en dépenses de fonctionnement, l'Etat va plafonner leur progression annuelle à 1,2% inflation comprise, ce qui correspond à la moitié (2,5%) de l'augmentation constatée entre 2010 et 2014.

Ceci concernera les 319 plus grandes collectivités. L'Etat signera un contrat avec chacune, leur affectant un objectif individuel sanctionné par un mécanisme de bonus-malus qui reste à négocier. Il est probable que les écarts seront punis par des baisses de recettes un an plus tard.

### **Endettement**

Pour éviter que les élus ne financent leurs dépenses d'investissement par un recours supplémentaire à l'emprunt, l'Etat veut mettre aussi en place une nouvelle règle d'or dans le code général des collectivités locales. Elle interdira de dépasser un ratio (qui sera chiffré par décret) entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement d'une collectivité : en clair le nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette. Le gouvernement pourrait fixer la limite de bonne gestion autour de dix ans. Ces mesures devraient s'appliquer aux communes de plus de 10 000 hab., aux EPCI de + de 50 000 hab., aux départements et aux régions.

\*\* \*\*

\*\*



En résumé, le contexte n'est pas simple. Cependant l'ensemble des collectivités, quel que soit leur taille se doivent d'anticiper leurs dépenses et leurs recettes dans le temps pour continuer à investir pour les habitants.

Les trois contraintes évidentes sont les suivantes :

- Contrainte financière : continuer à assurer la continuité des services avec moins de recettes
- Contrainte normative : faire face à l'évolution perpétuelle des réglementations et les transferts de compétence, voire le retrait de l'Etat
- Contrainte de qualité de service : faire mieux avec moins de recettes face à une exigence accrue de l'utilisateur.

## CONTEXTE LOCAL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la population légale de la commune a été fixée par l'INSEE à 6 048 habitants. Les enquêtes de recensement ayant lieu tous les 5 ans, les populations légales 2018 doivent être comparées à celles de 2013, soit 5979 habitants. Le recensement 2018 est en cours au moment du débat, et devrait voir les chiffres de l'INSEE s'authentifier.

C'est dans ce contexte d'évolution de la population, que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

## BILAN DE L'ANNEE 2017

<b>Exécution Budgétaire</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 025 626,87	7 142 033,10
	Section d'investissement	3 557 370,08	5 731 720,99
		+	+
Report de l'exercice 2016	Report en section de fonctionnement	/	1 301 220,70
	Report en section d'investissement	1 872 694,52	/
		=	=
	<b>TOTAL</b>	<b>11 455 691,47</b>	<b>14 174 974,79</b>
Reste à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	1 105 361,93	401 460,00
	<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>1 105 361,93</b>	<b>401 460,00</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 025 626,87	8 443 253,80
	Section d'investissement	6 535 426,53	6 133 180,99
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>12 561 053,40</b>	<b>14 576 434,79</b>

Le résultat 2017 dégage un excédent de 2 015 381,39 € net.1

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 2 543 026,29 € en capital (2 849 340,53 € en 2017) et de 658 038,48 € en intérêt (764 916,84 € en 2017).

L'annuité de la dette a diminué notablement au cours des dernières années malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin :

- En 2018 : 368 379 €
- En 2017 : 413 648 €
- En 2016 : 414 361 €
- En 2015 : 449 768 €
- En 2014 : 455 052 €

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et une section d'investissement peu impactée par le remboursement de la dette.

## ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2018

### LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait se maintenir comme en 2017 à savoir, pour un montant de 600 000 €. *Ce chiffre reste à confirmer, les données exactes n'ont pas encore été communiquées par les services de la DGFIP.*

Pour mémoire, le montant de la DGF était de 761 000 € en 2013 pour environ 5 600 habitants. Et la DGF de 2017 est de 601 647 € pour plus de 6000 habitants.

Il convient de préciser que l'année 2018 verra la collectivité subir de nouvelles augmentations de la masse salariale issues des décisions prises par le gouvernement

- Hausse de la CSG de 1,7 point, et s'élève désormais à 6,8 % pour les agents (A noter l'augmentation de la CSG correspond à une hausse de 21% des cotisations et plus de 20 Mds € dans le budget de l'Etat)
- La cotisation employeur au titre de la maladie des agents relevant du régime général augmente : 13% au lieu de 12,89%
- Fin des contrats aidés

- Application des mesures relatives au protocole national de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), mises en place en 2017, et qui se poursuivra en 2019, mais qu'il faut dès à présent anticipé.

Nous souhaitons comme les années précédentes proposer une gestion réfléchie.

Pour cette année 2018, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

### ➤ **L'environnement et les espaces publics**

La construction de la halle couverte est désormais achevée. Afin de rendre cet espace attractif, la municipalité envisage la réfection des places attenantes : place Théron, parking de la médiathèque et place du gymnase. L'occupation de la place par les étals du marché sera repensée, afin de rendre plus convivial ce marché hebdomadaire de Saint Just en Chaussée.

Conformément à la directive d'éco-conception de l'Union Européenne, la collectivité poursuit son programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure, autrefois utilisées en abondance pour l'éclairage public, par des solutions présentant de meilleurs rendements et ayant moins d'impact sur l'environnement.

Le PLU actuel approuvé en mai 2007, sera mis en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement, en particulier pour tout ce qui concerne la loi ALUR.

Afin de résoudre les problèmes de salubrité et de nuisance causés par les pigeons, des moyens seront mis en œuvre dans le cadre d'une campagne de régulation des pigeons.

L'aire de jeu « bateau corsaire » sera mise aux normes et rénovée pour maintenir un niveau de sécurité pour le plus grand plaisir de nos enfants.

La capacité d'accueil de cimetière actuel nécessite de mener une réflexion sur la création d'un nouveau cimetière. Dans ce même domaine, le portail et les piliers d'accès au cimetière communal seront restaurés.

## ➤ Les services à la population

Après l'enregistrement des demandes des Cartes Nationales d'Identité dont la compétence a été transférée en mars 2017, la commune a en charge depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 l'instruction des PACS (pacte civile de solidarité).

Le retour de la semaine de 4 jours d'école, n'a pas mis fin à la collaboration des services dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial) validé en fin d'année 2015. La collectivité poursuit ses travaux afin de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation et pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire, et ainsi proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Depuis la rentrée de septembre 2017, la collectivité a mis en place un accueil péricentre le mercredi de l'année scolaire et pendant les centres de loisirs. Cette nouveauté est en phase expérimentale au titre de l'année 2017-2018.

Des ateliers de prévention seront organisés par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors, ateliers parentalité sur l'éducation des enfants...

Le pôle jeunesse poursuit ses activités pour toujours plus satisfaire et distraire un public toujours nombreux, par l'organisation de sorties, de séjours et de manifestations éducatives et ludiques.

## ➤ La sécurité

L'objectif de la municipalité est de réduire le sentiment d'insécurité de la population tout en garantissant la tranquillité publique pour l'ensemble des Saint Justois.

Afin de remplir cet objectif, la municipalité a renforcé l'effectif de la police municipale pour atteindre aujourd'hui 6 agents (4 policiers municipaux et 2 ASVP).

Les premières caméras installées depuis 2002 devraient faire l'objet d'un renouvellement pour toujours plus d'efficacité et garantir la sécurité de tous. Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéoprotection se poursuit cette année :

conformément aux prescriptions du référent sureté de la gendarmerie nationale, des caméras seront installées aux entrées de ville.

Afin de rendre les bâtiments communaux accessible à tous, les travaux d'accessibilité prévus dans le cadre de l'AD'AP se poursuivront cette année.

La collectivité envisage de poursuivre la sécurisation des passages piétons par un balisage routier à base de plots led clignotants.

#### ➤ **Le monde associatif**

La municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au soutien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et des loisirs pour tous les Saint Justois. Il est envisagé le maintien de l'enveloppe globale allouée aux associations. Pour autant cette enveloppe globale consacrée au financement de ces associations n'augmentera pas en 2018, respectant ainsi les principes de rigueur de gestion que la ville s'impose à elle-même.

#### ➤ **La gestion du personnel**

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires.

2018 devrait voir le passage des « contrats aidés » vers des nouveaux contrats dit « parcours emploi compétences ». Sous réserve des modalités d'application non encore définies, la collectivité devrait s'inscrire dans cette démarche d'acquisition de compétences.

#### ➤ **Culture et patrimoine**

La médiathèque poursuivra tout au long de l'année les expositions et manifestations culturelles en lien avec la commission culturelle.

Les incontournables festivités annuelles sont maintenues : fête de la musique, festival du violoncelle, représentations théâtrales...avec en partenariat la CCPP, le Théâtre du Beauvaisis et bien d'autres acteurs...

L'année 2018 marquant la fin du centenaire de la première guerre mondiale, une manifestation culturelle sera organisée autour de cet événement en novembre.

### DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

➤ Bâtiment :

- Remplacement de menuiseries et rénovation de toitures
- Réfection en régie de bâtiments communaux
- Restauration d'un des murs de la salle du conseil municipal, endommagé par un dégât des eaux
- Reprise des pieds extérieurs des arches du gymnase (2<sup>ème</sup> tranche)
- Réalisation d'un local de stockage entre le Dojo et le gymnase
- Mise en conformité des bâtiments dans le cadre de l'AD'AP
- Poursuite des travaux de sécurisation de l'église
- Installation d'un système de chauffage dans l'église
- Remplacement des éclairages au CCAS
- Cinéma : remplacement des éclairages – remise en peinture – remplacement de la porte dans le cadre de l'AD'AP – changement de l'enseigne lumineuse

➤ Voirie :

- Réfection des trottoirs du Moulin
- Réfection des parkings de la place Théron, de la Médiathèque et du gymnase
- Réfection de la rue Sarraill
- Gravillonnage aux accès extérieurs (ferme de tremouvillers, ferme de boutavent, rotibéquet)
- Reprise des talus rue de la libération

➤ Equipement sportif :

- Création d'un skate park avec pumptrack
- Rénovation de la piste d'athlétisme et de la piste de saut en longueur
- Prévision d'achat d'un terrain proche du collège pour l'adapter aux besoins sportifs du collège
- Installation d'appareils de fitness en plein air

- Installation d'équipement sportif : structure basket extérieur dans le parcs JP Braine et buts de football amovibles pour le terrain rue de Montdidier
- Changement des bandes de stramit pour le tir à l'arc

➤ Ecole :

- Station de stockage et de recharge pour les 15 ordinateurs portables de l'école Valentin Haüy
- Extension du parking des écoles du Moulin
- Cadeau pour les écoliers rentrant au collège : « campus parentalité : plateforme numérique pour accompagner les élèves dans leur nouvelle vie de collégiens »

➤ Matériel :

- Matériel technique : équipement thermique, remorque pour transport des tondeuses et matériels d'espaces verts, desherbeuse pour les caniveaux ...
- Achat d'un tracteur KIOTI
- Changement des tables de la salle du Conseil
- Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse

➤ Eclairage Public :

- Poursuite du remplacement des lampes à mercure
- Mise en conformité, entretien de l'existant
- Changement des candélabres de la rue de Beauvais et rue de Paris

➤ Sécurité :

- Renouvellement du parc de vidéo-protection
- Implantation de nouvelles caméras
- Acquisition d'un nouveau véhicule pour la Police Municipale
- Acquisition d'une tablette et imprimante portable pour rendre plus efficiente les interventions de la Police Municipale
- Etude sur la modification du carrefour de la rue de Beauvais / rue d'Amiens
- Changement de la capacité du transformateur de la place Théron



## CONCLUSION

La population de notre ville se stabilise autour de 6000 habitants ; parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

Notre ville en 2018 verra également des évolutions et points forts :

- Rallye Raid Sportif édition 2018
- Organisation du forum de l'emploi
- Acquisition d'une Licence IV
- Projet d'acquisition du Blues Picard afin de redonner à cet espace toute la place qu'il mérite au centre bourg, en y installant notamment des étals pour favoriser le commerce de proximité, les circuits courts pour les producteurs locaux.
- Projet en parallèle avec la CCPP de création d'une pépinière de petites entreprises dans le bâtiment situé rue Aristide Briand, (anciennement occupé par le Théâtre du Vieux Colombier)

\*\*        \*\*  
\*\*

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Après 6 années sans emprunt, la commune envisage cette année de contracter un prêt à hauteur de 400 000 € pour financer les projets structurels (routes – trottoirs ...) et ainsi garder un source d'autofinancement satisfaisante.

Dans ce même objectif, la collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental...)

La ville de Saint Just en Chaussée s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement raisonnable. Grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, la Municipalité réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2018.